

Les Amis

du Vieux Cestas



Des siècles d'histoire à MONSALUT

Édition juin 2023



En hommage à Mademoiselle Madeleine BOY petite-fille de Julien DUCOURT, 1911 - 1997 Chevalier de la Légion d'Honneur Conservateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris) Membre de l'Association des Amis du Vieux Cestas



Siège:

IBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CENTRE CULTUREL 33610 CESTAS

Directeur de la Publication :

PIERRE DUCOUT

Rédacteur :

PIERRE JULIEN

Maquette:

MARIE JOSÉ THONIER

Coordinateur:

RENÉ BUSTO

REVUE N° 7 FEVRIER 1998

BUTS DE L'ASSOCIATION

Le 18 Février 1980 a été enregistrée par les services de la Préfecture la demande de création d'une association dénommée :

«LES AMIS DU VIEUX CESTAS»

Cette association a pour but :

- de faire connaître aux anciens et nouveaux habitants l'histoire de notre commune,
- de défendre,
- de sauver,
- de faire vivre sites, vestiges et traditions locales.

Président : PIERRE DUCOUT Député-Maire de Cestas

Vice-Président: RAYMOND SUBRENAT

Secrétaire : PIERRE JULIEN

Secrétaire adjointe : LUCIENNE STORDEUR

Archivistes : Jean GERBY JOSETTE MORVAN

Trésorier : JACQUES MORVAN

SOMMAIRE

- GÉNÉRALITÉS
- LES MOYENS DE COMMUNICATION
- LA CONSTITUTION DU DOMAINE MONSALUT
- LES SEIGNEURS DE MONSALUT
- LES FAMILLES VIVANT A MONSALUT
- L'OCCUPATION DU SOL
- LA FORÊT
- LES CULTURES
- L'ÉLEVAGE
- LES TUILIÈRES, BRIQUETTERIES ET CARRIÈRES
- L'APICULTURE
- LES SANGSUES
- LES LOISIRS

Réédité et illustré par Xavier Guibert

juin 2023

Généralités

Le parc de Monsalut, les Sources, les étangs, aujourd'hui aires de promenade, de détente, étaient autrefois parties d'un vaste domaine constitué d'une mosaïque de petites parcelles assemblées ou aliénées au cours des siècles.



Cette entité géographique d'une surface moyenne de 230 hectares sera appelée « Domaine de Monsalut » par le Médecin-Général ROLLET acquéreur des terres en 1846 qui décrit le terroir de Monsalut en ces termes :

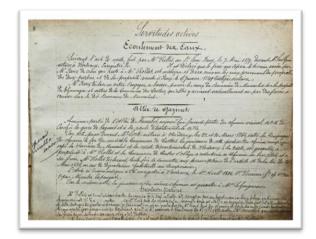
« Le domaine est implanté sur un sol dit « d'alluvions modernes » ; l'argile y affleure lorsque la couche sablonneuse ou graveleuse n'est pas trop épaisse ; l'alios sous-jacent créé une couche imperméable. Dans les parties drainées par les sources et crastes, l'humidité permet aux chênes et autres feuillus de croître naturellement dans les bois taillis ; des terres cultivables y seront créées par défrichement de la forêt. Vers l'ouest et le nord-ouest, la lande détrempée en hiver, desséchée en été, occupait initialement la majeure partie du domaine. L'herbe pauvre et les broussailles ne pouvaient, pendant la saison sèche, que servir de pacage aux ovins. D'une manière générale, le sol trop pauvre ne permet pas la culture des céréales nobles ; en revanche le terrain graveleux est propice à la culture de la vigne.

Des hommes, des paysans et des nobles, ont habité et mis en valeur ce terroir, traversé par le chemin plusieurs fois millénaire reliant Bordeaux au Pays du Buch. Le passé du terroir de Monsalut jusqu'à nos jours vient enrichir l'histoire de notre Commune de Cestas.

Les moyens de communication

De tous temps les chemins ont relié les zones d'habitat entre elles.

Le chemin le plus ancien dit « voie romaine » et vraisemblablement antérieur à cette époque, mène, de Bordeaux en passant par Cestas, au Bassin d'Arcachon et à la vallée de la Leyre (pays de Buch).



Cette voie séparant les paroisses de Gradignan et Pessac traverse Canéjan et Cestas, longe l'Eau Bourde, le ruisseau des Sources et joint au plus court à travers la lande le lieudit « Le Harriet » à Papalos en bordure du ruisseau le Lacanau, commune du Barp.

C'est en bordure de ce chemin, du petit ruisseau de Monsalut et à proximité d'une source (Font de Besson sur les plans du XVIIIème siècle) que sera édifiée la « Villa romaine de Besson ».

Dans les années 1600, les chemins suivants traversent le futur domaine de Monsalut :

• « un chemin entre-deux qui conduit de la Teulière de Pey Martin à Puys et à Bordeaux

- appelé le chemin Teuley (Chemin de la Teuleyre : La Tuilerie) »
- « un chemin entre-deux qui conduit du tènement de Pey Martin à l'église de Cestas et au Clary communément appelé le chemin Gleysey (Chemin de l'Eglise) ».
- « un chemin entre-deux qui conduit de la Maison de Gaste au lieu-dit Monsalut d'un bout vers le levant au grand chemin commun qui conduit de Bordeaux au dit lieu Thomazin, au Harriet et en pays de Buch, appelé le chemin Bouges ».
- un chemin qui conduit du lieu-dit de Thomazin au puits de Gaste.
- un chemin qui conduit de Thomazin au village de Fourc.

Au cours du XVIII siècle, le tracé des chemins ne semble pas avoir été modifié. La pose de la voie ferrée Bordeaux-La Teste, entre 1838 et 1841 va modifier l'utilisation des chemins ancestraux en créant des points de passage imposés dont le nombre diminuera avec l'accroissement du trafic. Les premiers chemins rectilignes ruraux et communaux vont alors être construits sur le domaine pour une exploitation rationnelle.

Le Général ROLLET proposera à la commune de redresser à ses frais les chemins vicinaux 4 et 5 traversant son domaine ; seul le chemin n^o 4 sera l'objet de travaux entre la voie ferrée et la route d'Arcachon.

Certains de ces chemins d'exploitation d'une largeur de 4 à 6 m portent un nom : allées du Clauzet, des Fontaines, de Gaussât, des Crastes, des Tilliers, de Magnage, des Acacias, de Monsalut, de Besson, de Peymartin, d'Auguste.

En 1849, le domaine disposera d'un réseau de chemins d'exploitation permettant un accès aisé en tout point de la propriété. Certains servent aujourd'hui de chemin de promenade dans le Parc.

La constitution du domaine de Monsalut

Un texte du Vle siècle fait état de la construction vers l'an 540 d'une résidence de campagne à Besson pour le compte de LÉONCE II évêque de Bordeaux¹. Cette habitation fut construite sur les ruines d'une construction antérieure.

Une maison forte entourée de fossés « La tour de Besson », demeure des chevaliers de BESSON, sera édifiée à l'emplacement de la villa de LÉONCE II au cours du Haut-Moyen Age, et sera détruite lors de la conquête et du saccage du pays bordelais par les Français au XVème siècle. Les chevaliers de BESSON payaient le quart de la dîme de Cestas. Le site du futur Monsalut a donc été habité depuis fort longtemps.

Les terres du domaine font partie de la « Contau d'ORNON » (le comté en gascon).



"... Saint Léonce II, le jeune fut élu évêque de Bordeaux à la mort de Léonce l'Ancien, entre 541 et 550. II participa à de nombreux conciles et s'occupa activement de son diocèse. Il éleva des basiliques dans ses propriétés rurales, notamment à Preignac, construisit de nombreuses églises, créa des paroisses, reconstruisit la maison épiscopale et l'église cathédrale dont il restaura le baptistère. Il fut vraiment, selon l'expression de Fortunat. constructeur d'églises. Il mourut entre 557 et 574, après vingt-cinq années d'épiscopat. Fortunat rédigea son épitaphe. Léonce le Jeune reste un des grands archevêques de Bordeaux."

Le Comté d'Ornon comportait en 1400 les paroisses de Gradignan, Canéjan, Cestas, Léognan, Villenave d'Ornon, et une partie de Bègles ; Pessac fit partie à certaines époques du Comté d'Ornon, comme vraisemblablement les baronnies de La Brède, Martillac et Saucats.

Le comté d'Ornon a appartenu pendant plusieurs siècles à la famille FURT. La forêt jouxtant « Les Sources » s'appelait initialement le Bois d'Ornon.

Dans les années 1173-1174, un Guillaume FURT est cité en tant que propriétaire de cette seigneurie, il est probable qu'avant cette époque des parcelles furent baillées à fief là où il est possible de vivre de la culture ou de l'élevage. Ces baux devaient être renouvelés tous les 29 ou 30 ans, mais aucun patronyme ne nous est parvenu.

En 1236, Geoffroy RUDEL IV, sire de BLAYE à court d'argent, vend le Comté d'Ornon au roi d'Angleterre EDOUARD IER pour 3000 livres chipotoises.

Les descendants de Guillaume FURT demeurent seigneur d'Ornon mais le comté dépendra ultérieurement de la Prévôté de Camparian, ce qui ne change rien vis-à-vis des baux à fief reconnus antérieurement.

Les rôles gascons des années 1318-1319 nous révèlent des patronymes de propriétaires



(ancêtres de Cestadais) exploitant des parcelles du futur Monsalut. En effet, après l'occupation provisoire française du duché d'Aquitaine (1290-1302) le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, fait procéder à une enquête sur les malversations commises dans la Prévôté en son absence.

- « de même R. DE BESSON a dit qu'Arnaud R. et GUALHARDA DE BESSON ont vendu au seigneur HELYE, chapelain de Cestas en franc alleu, 4 sadons de terres et vignes et 1 rège en buissons en un lieu appelé « als vinhals de Besson » entre les terres d'Arnaud DE PODIO, d'une part et la vigne d'OSTENCI d'autre part».
- « de même Guillaume CARBONEL a vendu à Guillaume BAILLE 9 règes de vignes, en franc alleu, de la dite terre en un lieu appelé Gasanhet (Gazinet) »

_

¹ https://nominis.cef.fr/contenus/saints/7521/Saint-Leonce-le-jeune.html

Entre 1398 et 1399, Richard d'Angleterre donne le Comté d'Ornon à Jean DE BEAUFORT, comte de Dorset et lieutenant de Guyenne ; ce dernier en est dépossédé au profit d'Henry BOUET, connétable de Bordeaux qui sera nommé évêque de Bath puis archevêque d'York.

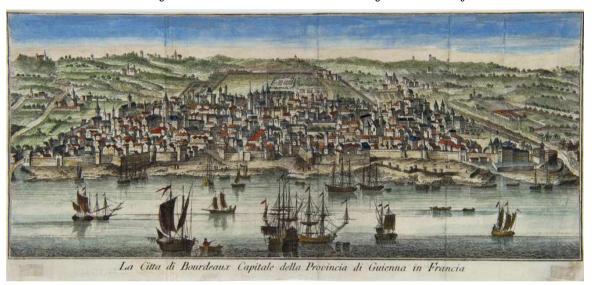
En 1405, Henry BOUET demande au roi d'Angleterre la permission d'aliéner le Comté d'Ornon « de licencia danda Henrico episcopo Bashonensi ad ven-dendum dominium d'Ornon in patria Aquitania».

Début 1407, le comté ne semble pas encore avoir été vendu : «de licencia danda Archiepiscopo Eborum ad vendendum dominum locum poiefiatem comita-tum d'Ornon ac praeposituram de Campariam ».

CESSION DU COMTÉ D'ORNON À LA JURADE DE BORDEAUX

Un protocole de cession à la Jurade de Bordeaux est signé le 22 septembre 1407, cession qui deviendra effective en 1409 moyennant le versement de 1500 marks sterling et 10 barriques de bon vin clairet.

La Jurade devient donc seigneur d'Ornon et exerce les basse, moyenne et haute justices.



LES OCCUPANTS DU SOL: « BAIL À FIEF »

Un seigneur en concédant une partie de sa seigneurie à un tenancier lui concède en fait, souvent par des redevances faibles, un droit de propriété effectif, transmissible, pouvant être vendu par le tenancier.

Les seigneurs d'ORNON du Xe au XVe siècle ont à la fois concédé des baux, pour la mise en valeur de leur seigneurie à des tenanciers et légué également certaines parties de leur seigneurie à des institutions religieuses pour le salut de leur âme.

Sont ainsi devenus à Cestas seigneurs d'une partie de la Commune :

- Le Prieuré de Camparian,
- Le Prieuré de Cayac
- Le Chapitre Saint André de Bordeaux
- La Confrérie de la Treizaine de Notre Dame,
- Les Pères Chartreux.

Les DE LANGE et leurs successeurs DAURIL, ROBOREL, sont ainsi devenus :



Ruines du Prieuré de Camparian à Canéjan

- Seigneur du fief par leur acquisition au chapitre Saint André et ont à ce titre des tenanciers sur leur fief.
- Tenanciers de la Jurade de Bordeaux, Seigneur d'Ornon, sur en particulier Monsalut, Peymartin, ...

- Tenanciers de la confrérie de la Treizaine des Prêtres Notre-Dame de la Place, tenancier tant pour le Bois de Richard que pour une partie de Thomazin.

Nous n'avons pas de documents, à l'exception des alentours de Besson, de Gazinet et de Serignan sur les baux à fief reconnus avant l'acquisition du comté par la Jurade.

En fait, de 1420 à 1470, la guerre menée par les Français contre les Gascons appuyés par les Anglais, pour la conquête de la Guyenne-Gascogne et plus particulièrement du Pays Bordelais, a dévasté cette région dont fait partie le Comté d'Ornon. Ainsi pendant un siècle, la paroisse de Cestas a été dite comme beaucoup de paroisses du pays de Cernés, paroisse de Cestas en terre gasque, c'est à dire dévastée.

La paix revenue, la Jurade de Bordeaux dès 1470, se préoccupe de la mise en valeur du comté d'Ornon en octroyant de nombreux beaux à fiefs.

Un exporle de 1609 dressé par CONSTAT, notaire à Bordeaux, mentionne les noms et dates des premiers baux à fiefs relatifs à Peymartin. Monsalut, Thomazin. Besson, reconnus devant la Jurade à partir de 1480.

Entre le 10 octobre 1481 et le 10 février 1482 des baux ont été consentis aux sieurs Pey MARTIN, Raymond et Jean TEYCHENEY, Jean DU BRULHAU. Marie DU VINEY et Pey DE VILLETORTE.

Entre 1527 et 1537 par suite du renouvellement des baux ou de leur muance pour cause d'héritage, d'acquisition ou de cession, la liste des bailleur initiaux est modifiée.

Sont répertoriés : Janvier, Jean, Pierre DE VILLETORTE, Jean DE CAPEYRON, Arnaud et Jean TAFFARD, Jean MARTIN, Etienne DARRIGUEYRE, Pey TEICHENEY.

En 1545, lesdits baux sont reconnus par Jean DE LA PEYRON. Arnaud D'OMBREYRE, Pey LA.GAZE, Martin DAT, Mathieu DE VILLETORTE, Pey DAT DIT TORRIN, Raymond DAT et Jean MAURILHON.

En cette fin de XVIe siècle, les guerres de religion ont mis à mal une économie essentiellement rurale.

De nombreux agriculteurs ne peuvent plus payer impôts, redevances et dîme. Le Chapitre de Saint-André dont dépend la paroisse de Cestas est lui-même endetté.

ACQUISITION PAR LA FAMILLE DE LANGE

En 1586, les archives du Chapitre de Saint-André mentionnent :

- « Adjudication au Sieur DE LANGE de certaines rentes sur les tenanciers de Cestas, Canéjan et Léognan en paiement d'avances faites par lui au nom eu Chapitre de Saint-André »
- En 1604, René de Lange « garantit le Chapitre Cathédral de Saint-André contre toute responsabilité, dans les procès que le Sieur de Lange pour intenter contre les tenanciers de son nouveau fief ».

Outre ce fief, vers 1600, René DE LANGE est titulaire des baux relatifs à : Peymartin, Monsalut, Bessson, Thomazin, Poujeau Blanc, Fourc, le Bourdieu, le Couhours, village de la Teulière, fief de la Jurade de Bordeaux. Dans quelles conditions les a-t-il rachetés aux paysans cestadais, tenanciers précédents ? On ne sait.



Peymartin par Edmond Fontan

Les Seigneurs de Monsalut La lignée DE LANGE, DAURIL, ROBOREL et la constitution de MONSALUT

René DE LANGE est issu d'une famille parlementaire de Bordeaux, propriétaire des seigneuries de

Fongrenier, Gravevron et Luxé. On note 3 conseillers au Parlement de Bordeaux 2 de 1568 à 1596, un jurat en 1547 et 1548, un député aux Etats Généraux de 1560.

Il est à noter que René DE LANGE n'est pas seigneur de Fongrenier et autres lieux mais seulement « Conseiller du Roi au parlement de Bordeaux et avocat en la dite Cour».

Les dates de mutations des baux en faveur de René DE LANGE ne nous sont pas connues, mais en 1609, CONSTAT, notaire à Bordeaux, est commis par la Jurade pour recouvrer les cens, rentes, arrérages et devoirs seigneuriaux qu'il n'a pas acquittés.



Le palais de l'Ombrière parlement de Bordeaux

En 1615, René DE LANGE meurt au cours de la procédure de saisie de ses biens.

En 1617, Audey DE ROSTEGUY, ami de la famille, en tant que tuteur des enfants de LANGE et au nom de ceux-ci acquitte les sommes dues à la Jurade : ainsi le domaine ne sera pas aliéné.

René DE LANGE eut quatre enfants : Bertrand qui meurt à Monsalut. René chanoine de la Collégiale Saint Louis, Anne mariée à Jacques DAURIL, Marie qui reste célibataire.

De l'union d'Anne DE LANGE et de Jacques DAURIL avocat au Parlement de Bordeaux naissent Jeanne, René, Marie et Thérèse.

Après le décès de René DE LANGE. Chanoine de la collégiale Saint-Louis, le domaine dut être partagé entre Anne et Marie.

En 1645, Marie DE LANGE emprunte au sieur DE LANCOGNE une somme de 3000 livres (environ 300 000 francs) sous-couvert de son beau-frère Jacques DAURIL en hypothéquant les biens venant de feu René DE LANGE son frère (reconnaissance du 4/12/1645).

Lorsqu'il ne réside pas à Bordeaux, Bertrand DE LANGE vit à Monsalut ; il y décède le 1er Mars 1637 et est enterré dans l'église de Cestas (l'ancienne église romane démolie au XIXème siècle).

En 1670, dans les actes relatifs à René DAURIL, petit-fils de RENÉ DE LANGE apparaît le titre de « Seigneur de la maison noble de Monsalut ». Ce titre n'a pas été accolé aux noms de René, Jean et Bertrand DE LANGE, ni à celui de Jacques DAURIL son père, qui ont toujours été nommés en tant que « Conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux et avocat en la dite Cour »

II signe DAURIL-MONSALUT et appose dans son domaine de Monsalut les signes de seigneurie :

- Le pigeonnier qui existe toujours,
- Le pin franc.

-

² Le Parlement de Bordeaux est la conséquence directe du retour de l'Aquitaine à la Couronne de France, à la fin de la Guerre de Cent-ans en 1453. Le Parlement était une cour souveraine qui dispensait les habitants de la Guyenne d'aller se faire juger à Paris. De 1462 à la Révolution, il siégeait dans l'antique palais de l'Ombrière, résidence habituelle des ducs d'Aquitaine au Moyen-âge.

René DAURIL est marié avec dame HELLIE ; une petite fille nommée Marie naîtra à Cestas le 17 octobre 1675. René meurt peu après. En 1676, Thérèse DAURIL, sa sœur, dut hériter de la seigneurie de Monsalut et est restée célibataire. Jeanne épouse André TANESSE le 18 décembre 1675. Marie DAURIL épouse D. DE ROUARD qui décède en 16~0 et Marie se remarie avec Jean ROBOREL (1628-1693) qui a un fils André d'un premier lit.

Les ROBOREL sont connus à Barsac depuis la fin du XVème siècle et, en 1665 rendant hommage au Roi, Jean ROBOREL est investi du titre « seigneur de Climens ».

Anne TANESSE, fille de Jeanne DAURIL et d'André TANESSE épouse André ROBOREL (1628-1693) le 5 juillet 1692. Antérieurement à cette union, Anne a reçu en héritage la maison noble de Monsalut. André recevra ultérieurement, entre autres biens, les métairies de Peymartin et de Thomazin. Le domaine est à nouveau reconstitué.

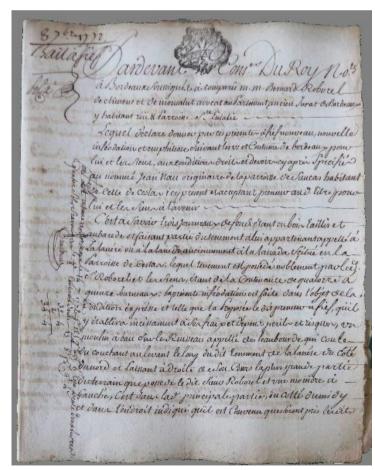
De l'union d'Anne TANESSE et d'André ROBOREL naissent 6 enfants, dont Bernard (1699-1777) qui sera avocat au Parlement de Bordeaux et Jurât de 1748 à 1751. Bernard épouse Jeanne MICHEL ; ils auront 7 enfants dont Jean Baptiste né en 1742 et Jean Baptiste Raymond en 1751.

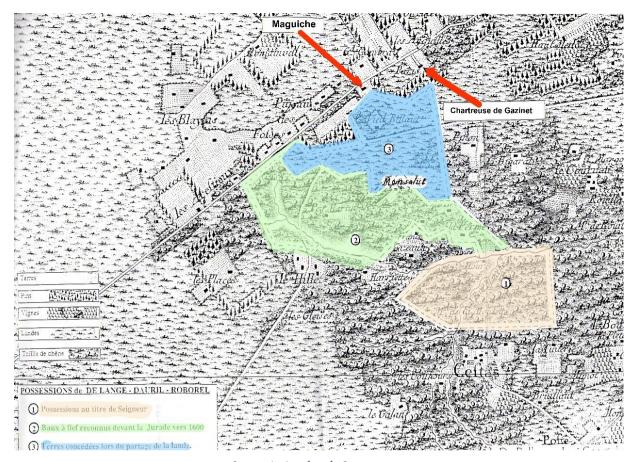
A partir de cette époque nous disposons d'informations plus nombreuses sur les mutations du domaine.

Le 8 septembre 1772, Bernard ROBOREL concède à Jean NAU, originaire de Saucats, 3 journaux de fonds pour y construire à ses frais un moulin à eau et ses dépendances sur l'Eau Bourde qui traverse ses terres.

Le 3 avril 1775, lors de l'établissement du contrat de mariage entre Jean Baptiste ROBOREL et Thérèse Magdeleine PINCEMAILLE DE L'ETANG, Jean ROBOREL dote son fils des métairies de Peymartin et Thomazin.

Le 10 mai 1777, Pierre FAUX, métayer de M. BARET et Bernard ROBOREL, échangent des parcelles à Thomazin : celles-ci étant de valeurs différentes. Pierre FAUX verse à Bernard ROBOREL un complément de 200 livres.





Le territoire des de Lange

C'est à cette époque que la Jurade de Bordeaux procède à la cession de l'ensemble des landes vacantes sur la commune de Cestas.

Ces landes dites vacantes, c'est-à-dire non occupées, étaient en fait utilisées par les pasteurs de la commune et celles avoisinantes (Canéjan, Pessac) pour le pacage des moutons.

Certaines landes, appelées également padouens étaient affectées aux tenanciers de certains villages (hameaux) de la commune. Ainsi une partie des landes de ce qui est aujourd'hui : Maguiche Chantebois était dévolue aux habitants de Besson et Thomazin.

La lande de Cestas située entre Canéjan, la route d'Arcachon et le Ruisseau des Sources, dans ce qui est aujourd'hui Gazinet, fut partagée et concédée à trois attributaires :

- La famille ROBOREL, pour ce qui jouxtait Monsalut.
- La famille BARET, titulaire de la Maison Noble de Pinon (actuellement maison bourgeoise avec ses pigeonniers, derrière Beauséjour, en face de LU).
- La famille PARIS qui avait fait construire la chartreuse de Gazinet, qui serait sise actuellement de part et d'autre de 1'avenue de Verdun.

Nous indiquons sur la carte de Cassini précédente :

- -ce que possédait la famille ROBOREL en tant que seigneur $\, \oplus \,$
- -ce qu'elle possédait comme tenancier, $\, { extstyle 2} \,$
- -ce qui leur avait été concédé dans le partage de la lande. ${\mathfrak I}$

Le 8 décembre 1777, décès de Bernard ROBOREL ; Jean Baptiste Raymond hérite de la métairie de Monsalut.

Le 18 mai 1779, Jean Baptiste et Jean Baptiste Raymond, procèdent à un



Bernard Roborel de Climens repartage de leurs biens pour assumer au mieux les exigences testamentaires de leurs parents vis-àvis de leurs sœurs.

C'est à partir de ce repartage que Jean Baptiste Raymond ROBOREL se fait appeler ROBOREL de MONSALUT.

En 1789, Jean Baptiste Raymond vit à Monsalut et est imposé de 55 livres.

En 1790, il sera imposé de 110 livres et ne participera pas à l'effort de la contribution patriotique (voir texte ci-après).

En 1789, à la suite de la nuit du 4 Août, les droits des seigneurs par rapport à leurs tenanciers sont abolis.

Les tenanciers deviennent propriétaires de plein droit. Ainsi, la famille NAU pour le Moulin Neuf, apparaît comme pleinement propriétaire dans un extrait du plan cadastral de 1846.

De la même manière, la famille ROBOREL ne dépendait plus pour Monsalut ou Peymartin de la Jurade de Bordeaux.

En 1793, très mauvaises récoltes, il n'y a plus de foin, son, avoine et seigle.

Le 7 août 1800, décès de Jean Baptiste ROBOREL, son fils Louis hérite des métairies de Thomazin et Peymartin.

Le 7 mars 1808, Jean Baptiste Raymond ROBOREL, vend une parcelle de pignadas pour la somme de 24 francs.

Le 15 mars 1811. Jean Baptiste Raymond quitte Bordeaux et Cestas, ayant cédé son domaine à son neveu Louis, moyennant le versement d'une pension, il va vivre chez sa nièce à Caudrot.

Le 4 août 1813, Louis ROBOREL vend à François FAUX une parcelle de 85 ares 79 pour la somme de 500 francs.

Le 28 octobre 1813, Jean Baptiste Raymond quitte Caudrot pour Macau où il va vivre chez son neveu Louis ne pouvant plus gérer son bien dont il a repris la jouissance.

Le 7 janvier 1814, Louis ROBOREL vend à Louis AGIOU une terre à Thomazin (7 ha 98) pour la somme de $4\,000\,\mathrm{Francs}$.

En 1825, le 4 avril, vente de la grande allée de bois taillis de Monsalut au sieur GION pour la somme de 700 francs.

En 1832, le 27 juin, la métairie de Peymartin est vendue à Charles GAUTHIER pour la somme de 14 175 francs. Bastian est cédé à Jean BLANCHARD pour 5 000 francs.

En 1840, décès de Jean Baptiste Raymond ROBOREL de Monsalut.

Le 20 juillet 1841, Monsalut est mis en vente judiciaire et adjugé à Alfred LARROQUE pour 19 025 francs.

8 générations de la lignée de LANGE, DAURH. ROBOREL auront tenu Monsalut pendant 250 ans.

ACQUISITION PAR LA FAMILLE ROLLET

Le 2 juillet 1846, Charles GAUTHIER et Alfred LARROQUE vendent au Médecin Général ROLLET, Monsalut et Peymartin pour la somme de soixante mille francs.

Le Général fera abattre la maison d'habitation existante et construira sur son emplacement la résidence actuelle.



Le 8 décembre 1849, Jean BLANCHARD, ancien notaire à Bordeaux, vend Bastian au Général Nicolas ROLLET.

Le 26 juin 1857, autorisation préfectorale d'ouvrir deux briqueteries, l'une à Peymartin, l'autre à Bastian.

Le 29 mai 1881, le Général Charles ROLLET vend aux époux DUCOURT, les briqueteries de Peymartin et de Bastian.

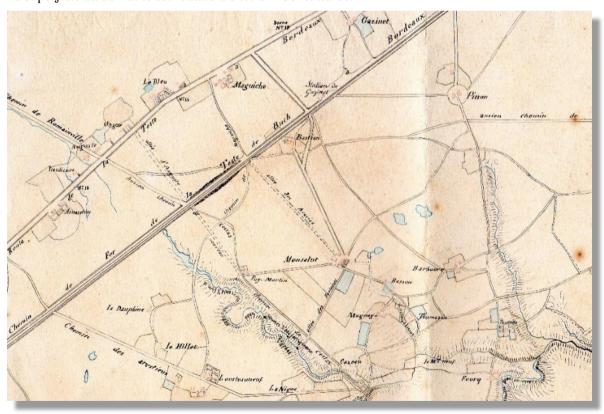
En 1895, vente d'une parcelle à Mr. RAYNAL qui y crée le rucher de Monsalut.

Le 18 juin 1906, le Général Charles ROLLET donne une parcelle de 2000 m2 à la commune de Cestas pour la création d'une école publique à Gazinet.

Le 6 octobre 1906, vente à l'association ST FÉLIX, d'une parcelle de 800 m2 pour la construction de la chapelle Notre-Dame de Monsalut.

En 1913, le domaine est partagé entre Henri ROLLET et sa sœur Madame TOUTÉE, Peymartin et Monsalut restent propriété d'Henri ROLLET.

La superficie du domaine est réduite à environ 130 hectares.



En 1916, Henri ROLLET vend à Jean DUPUY, homme d'affaires, propriétaire de nombreuses exploitations et directeur du journal « Le Petit Parisien », les 130 hectares du domaine de Monsalut.



Julien Ducourt

En 1919, Jean DUPUY revend le domaine à son beaufrère, Julien DUCOURT.

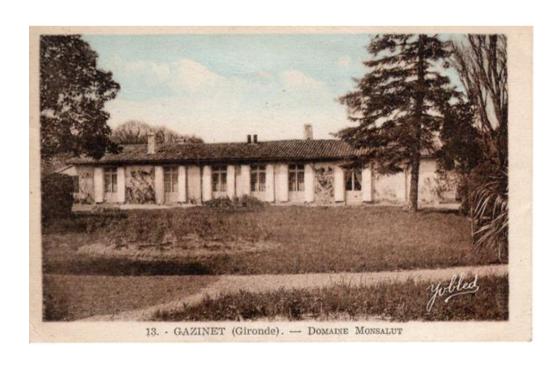
Julien DUCOURT (1849-1940) natif de Pessac, époux de Léontine DUPUY, exerça à ses débuts la profession de conducteur de travaux et de secrétaire particulier de Jules CHAMBRELENT, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de la Gironde.

Acquéreur et exploitant des briqueteries de Peymartin et de Bastian, il gère également les propriétés de son beau-frère dont le château de Segonzac et la villa Bel-Air à Pessac. En 1919 il rachète le domaine de Monsalut.

Julien DUCOURT fut conseiller municipal de Cestas de 1888 à 1910, puis conseiller municipal à Pessac jusqu'en 1925. Il fut conseiller général du canton de Pessac de 1910 à 1928. Il décède à Cestas le 28 octobre 1940.

Le domaine sera transmis à sa fille Marguerite épouse du Général BOY.

En 1977 à la succession de Madame BOY la plus grande partie de la propriété est acquise par la commune de Cestas, la famille conservant une emprise de 5 hectares entourant la maison de Maître et les bâtiments de servitudes.



Familles vivant sur le domaine du XVIIe au XIXe siècle

Les registres paroissiaux, les recensements à partir de 1835 et le rôle des impôts, nous renseignent sur les familles travaillant sur le domaine. Elles sont pour la plupart alliées entre elles et descendent aussi des premiers tenanciers de 1481, Pey DE VILLETORTE et Pey MARTIN.

Ce n'est qu'entre 1666 et 1670 que l'abbé FRIQUET, curé de Cestas mentionne les lieux de naissance dans ses registres.

Il a été relevé en 1666 une naissance dans les familles suivantes :

- ménage MARTIN à Peymartin
- ménages TAFFARD et BARBOURE à Thomazin
- ménage DEGUEY à Monsalut
- . En 1669
- ménage FUCAT à Peymartin
- ménage DUPUY à Monsalut
- . En 1670
- ménages VERDERY et TAFFARD à Thomazin
- ménage PERU à Besson
- ménage SARIC à Monsalut.

La profession du chef de famille n'est malheureusement pas mentionnée ; il est probable que ce sont des familles de laboureurs, vignerons, pasteurs, brassiers ou bûcherons.



Le rôle des impôts de 1790 nous renseigne sur les familles vivant sur le domaine. Sont soumis à l'impôt:

- à Thomazin:

- · Jean TAUDIN, laboureur
- · Jean CATALIN, vigneron
- · Jean NAU, meunier
- · Pierre DOMINÉ, valet du sieur ROBOREL,

- à Monsalut :

- . François DESENFANT, métayer
- . Robert HOSTEIN, valet.

- à Peymartin :

. état néant

En 1840, résident sur le domaine :

- Pierre HOSTEIN, son épouse Jeanne BISIADE et leurs enfants Pierre et Jean
- Robert HOSTEIN, conseiller municipal, veuf de Catherine DOMINÉ,
- Pierre COMMÈRE, domestique,
- André LAFFITTE, pasteur, son épouse Marie DAVAND et leurs enfants, Jean. Jeanne et Pierre.
- Jean GARROS, bûcheron, son épouse Marie BARROYREIN et leurs enfants Jean et Camille.

Le recensement de 1845 montre une augmentation de la population vivant sur le domaine : Résident :

- à Monsalut :

- -Jérôme BALLION, vacher, son épouse et leurs 3 enfants
- -Jean LAURENT, bouvier, son épouse et leurs 2 enfants,
- à Peymartin :
- André LAFITTE, pasteur, son épouse et leurs 4 enfants
- -Jean GARROS, bûcheron, son épouse et leurs 2 enfants

- à Bastian :

- COURRÈGE, vacher, son épouse et leurs 2 enfants.

Le recensement de 1861 montre un changement notable des professions exercées.

En 1891, 13 ménages, 24 enfants et 11 célibataires vivent sur le domaine.

RECENSEMENT DE 1861

MONSALUT

Chef de famille	Femme	Enfants		
VIATEAU Jean bûcheron, 40 ans	DUPHIL Marie 24 ans	Marie - 6 mois		
LÉGLISE, Roch bûcheron 35 ans	LAFON Marie 37 ans	Jeanne 10 ans Jean - 8 ans		
DAVAND, Jean sa mère : BLANCHEREAU - 60 ans	LAVILLE Jeanne	André - 3 ans		
BARBOURE, Marie journalière - 50 ans				
SOUPERBAT Pierre laitier - 29 ans				
SOUPERBAT Grat - laitier				
DUPART Pierre vacher - 58 ans	CAZEAUX Jeanne - 59 ans			
MESSAN Guillaume régisseur - 45 ans	DUBERNET Marie	Jean - 22 ans Jean - 15 ans Marie - 13 ans		
COMMERE Pierre fermier - 45 ans	CAZEAUX Jeanne - 44 ans	Antoine - 20 ans Jean -18 ans Marie -16 ans Marie - 13 ans Catherine -10 ans		

PEYMARTIN

DAVAND Pierre Bûcheron- 36 ans	LALANNE Jeanne	Bernardin Pierre Jeanne -11 ans
ORNON Jean Tuilier - 24 ans	LABADE Jeanne 20 ans	André - 1 an
CAZABON Bertrand Journalier - 28 ans	DAVAND Marie – 26 ans	Marie - 5 ans Jean - 2ans

BASTIAN

SENTURENNE Jean Tuilier - 24 ans	ORNON Marie - 19 ans	François - 3 ans André - 9 ans
RAYNAUD, Jean Ouvrier - 22 ans		
DUBOUT Pierre Ouvrier, 13 ans		
ORNON André Tuilier - 50 ans	GARROS Pétronille - 46 ans	Jean - 8 ans

L'occupation du sol

L'acte de reconnaissance DE ROSTÉGUY au nom des enfants DE LANGE et les baux passés en particulier par Arnaud HOSTEIN (Syndict de la Paroisse et ancêtre des Cestadais de souche) au début du dix-septième siècle permettent de connaître plus précisément l'habitat et les activités de l'époque d'Henri IV dans la paroisse de Cestas.

La population était de l'ordre de 600 habitants répartis dans plus de 20 hameaux ou « villages »; le bourg autour de l'église comportait moins de 10 maisons.

Aujourd'hui, « Le village » de la Tuilière a partiellement conservé l'aspect de cette époque.

Le village du « Harriet », où il ne subsiste ce jour qu'une maison (La Nigne à côté de la retenue d'eau des Sources), était situé au croisement du chemin Bouges allant de Bordeaux au pays de Buch (Mios, La Teste), du chemin reliant Gradignan aux Arrestieux (en bordure de la route d'Arcachon), passant par Camparian, Fourc (pont de pierre actuel sur l'Eau Bourde) et le Harriet» (franchissement du ruisseau des Gleyses au pont Court). Ce carrefour, du « Harriet » lieu de halte, a été mentionné sur la plupart des cartes de Gascogne éditées comme tant d'autres à Amsterdam au XVIIème siècle.

Les maisons étaient généralement construites en torchis armé d'une charpente en bois et couvertes en tuiles creuses.

La végétation était constituée de :

- beaucoup de taillis de chênes et aussi de pignadas (forêts de pins utilisés pour la résine comme à La Teste),
- de bois de haute futaie.
- de vignes,
- de prairies, de terres labourables,
- d'aubarèdes produisant l'osier et le vime pour lier les barriques.
- de bruques (moitié buisson, moitié lande) où l'on ramassait la litière pour le bétail.
- de lande de pacage écobuée au printemps par les pasteurs.

La population exerce les professions de laboureurs, bûcherons, vignerons, pasteurs, tuiliers, cabaretiers, tonneliers

En 1770, la concession de baux à fief nouveaux, avec obligation de défrichement et de mise en culture, notamment à Monsalut, entre Gazinet et Toctoucau justifie la construction du Moulin Neuf en 1774.



La forêt

Comme il a été précisé précédemment, les conditions géologiques et climatiques permettent aux feuillus de croître dans la zone naturellement drainée du domaine sous forme de bois taillis et de hautes futaies.

L'exploitation des bois taillis est rentable sous forme de fagots ou fayssonats qui sont vendus très cher à Bordeaux : leur rapport est supérieur à celui des céréales.

En 1728, 100 fagots sont vendus 8 livres, leur façonnage revenant à 50 sols.

En 1837, un hectare de taillis de chênes rapporte tous frais compris 122 francs or l'an.

LES PINS: LA « PIGNADA »

On note en 1617 dans la reconnaissance de A. DE ROSTÉGUY, un tènement planté en pignada entre Fourcq et la Tuilière et qu'en 1808 Jean Baptiste Raymond ROBOREL vend une parcelle de pignada.

Dès le XVIIIe siècle, des essais de plantation de pins seront entrepris pour valoriser la lande avec un succès relatif. L'étude de deux cartes réalisées au XVIIIe siècle par les géographes BELLEYME et CASSINI, semble montrer que la plantation du pin n'a pas été entreprise d'une manière intensive sur le domaine par les propriétaires de l'époque, car les premières coupes de pins commercialisées datent des années 1880, contrairement aux domaines boisés du Bleu et de Gazinet déjà indiqués plantés en pin en 1780 sur ces cartes.

Dans les années 1880, le chêne est exploité sur une surface de 61 hectares et le pin a été planté sur 117 hectares ; le châtaignier et l'acacia poussent sur des pelouses d'une superficie de 2,5 hectares.

Nous ne disposons guère d'informations sur l'exploitation de la forêt par les métayers des sieurs DE LANGE, DAURIL et ROBOREL ; une seule indication, les petites souches sont vendues comme bois de chauffage.

Il est possible d'en déduire que lors d'une coupe, l'arbre est exploité de la cime aux racines. L'arbre repoussait naturellement et par semis, nous trouvons ainsi des graines de pin dans l'état des denrées produites à Cestas en 1790.

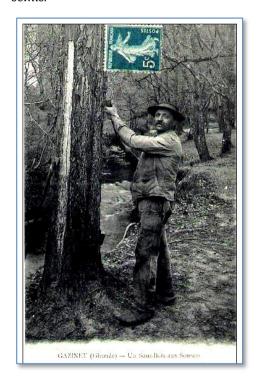
Il semble donc que l'ensemencement de la lande du domaine ait été entrepris à partir de la seconde moitié du XIXe siècle comme le montrent les tableaux ci-après :

Les tableaux montrent l'abandon progressif du boisement en chêne dont la croissance est très lente au profit de celui du pin qui peut être gemmé en moyenne trente ans après son semis.





Les tableaux montrent l'abandon progressif du boisement en chêne dont la croissance est très lente au profit de celui du pin qui peut être gemmé en moyenne 30 ans après son semis.



	COUPES DE BOIS acias, châtaigniers)	NON RÉSINEUX
1871	3 hectares	2754 m²
1872	4 hectares	8714 m²
1873	3 hectares	1147 m²
1874	3 hectares	6147 m²
185	3 hectares	8366 m²
1876	6 hectares	5935 m²
1877	4 hectares	1015 m²
1878	4 hectares	594 m²
1879	4 hectares	9044 m²
1880	4 hectares	1384 m²
1881	4 hectares	9000 m²
1882	5 hectares	7254 m²
1883	4 hectares	8011 m ²
SEMIS DE C	HÊNES	
1852	4 hectares	9044 m²
1853	4 hectares	3000 m²
1871	3 hectares	6615 m²
1876		6800 m²

ETAT DES PLANTATIONS EN BOIS DE PINS				
1843		2510 m ²		
1844	17 hectares	176 m²		
18-45		5220 m²		
1846	2 hectares	6868 m²		
1847	8 hectares	9272 m²		
1848	36 hectares	7147 m ²		
1849	4 hectares	6428 m²		
1850	2 hectares	9199 m²		
1851		1934 m²		
1852	11 hectares	1902 m²		
1853	9 hectares	846 m²		
1861	3 hectares	4878 m²		
1862		2330 m²		
1864	2 hectares			
1865	2 hectares			
1868	1 hectare	953 m²		

En 25 ans, 102 hectares 9663 m2 auront été plantés, soit près de la moitié du domaine. Le pin sera principalement utilisé pour sa gemme.

Les cultures

Dès la concession des premiers baux à fief, des espaces propices à la culture, vont être défrichés. Les parcelles exploitées, de superficies modestes, sont sises dans la partie naturellement drainée du futur domaine ; c'est-à-dire en bordure ou en surplomb du ruisseau.

Les bâtiments des métairies de Besson - Thomazin - Monsalut- Peymartin ont été érigés à quelques trois cents mètres des Esteys des sources ou de l'eau Bourde.

Le sol sableux est peu propice à la culture des céréales nobles, par contre la grave permet la culture de la vigne. Pour produire le seigle et le millet, le sol doit être engraissé. Le seul engrais disponible est la litière des moutons. Pour amender un journal de terre (environ 920 m2), il faut 7 charretées de fumier de mouton. En 1785, la charretée coûtait 7 sols, en 1790 son prix s'élèvera à 4 livres.

En 1769, l'autorité royale, à la diligence de l'intendant de Guyenne, fait procéder à des essais de culture de la pomme de terre. Les résultats ne seront pas ceux escomptés (sol ingrat et dégénérescence rapide des tubercules). La culture du maïs fut également entreprise avec très peu de succès.

Des plans des tènements de ce secteur de Cestas montrent qu'au XVIIIe siècle des surfaces importantes avaient été affectées à la culture, jouxtant la vigne et les prairies. Un plan levé en 1849 à l'instigation du Général Rollet fait état de cultures sur une superficie de 9 hectares 50 ares 6 centiares, ensemencée en avoine, blé noir, haricots, topinambours.

Des prairies artificielles sont également créées pour l'alimentation des vaches laitières. Un verger est planté à proximité des bâtiments de Monsalut. La culture de la vigne a été pratiquée sur le domaine depuis fort longtemps notamment à Besson et Gazinet aux XIVe et XVe siècles.

Des familles de vignerons habiteront les métairies aux XVIIe et XVIIIe siècle, notamment à Thomazin.

Un plan du XVIIe siècle montre près de 20 hectares de vigne entre Besson, Thomazin et Cazaux ; à la fin de ce siècle, la commune en comptait près de 100 hectares.

En 1846, il était recensé à :

- Besson une vigne d'une superficie de 0,6 ha
- -Monsalut = 1176 m2
- Thomazin = 700 m2

Les dernières conversions en culture auront lieu en 1877 et 1878 : l'aménagement de 3 hectares de bois et le comblement de la gravière de Monsalut transformée en prairie artificielle.



Espaces cultivés							
Bois de chênes	61 hectares	10 ares	32 centiares	Landes	1 hectare	79 ares	80 centiares
Bois de pins	16 hectares	57 ares	73 centiares	Gravières comblées	1 hectare	55 ares	60 centiares
Pelouses et acacias	1 hectare	73 ares	8 centiares	Vignes		11 ares	76 centiares
Pelouses et châtaigniers		76 ares	94 centiares	Lagunes comblées	1 hectare	22 ares	28 centiares
Terres cultivées	9 hectares	50 ares	6 centiares	Jardins		48 ares	70 centiares
Prairies	2 hectares	9 ares	21 centiares	Tuilerie		49 ares	02 centiares
Pelouses	2 hectares	16 ares	68 centiares	Terre		39 ares	52 centiares

Total environ 200 ha 70 centiares

L'élevage

Le meilleur moyen d'exploiter la lande était avant le XIXème siècle l'élevage du mouton.

Sous l'ancien régime, la lande non concédée était le lieu de pacage des troupeaux qui ne rentraient en bergerie que pendant les périodes hivernales. Le pasteur pouvait être propriétaire de son troupeau ou être l'employé d'un fermier ; dans les deux cas, la Jurade de Bordeaux percevait une redevance par tête d'animal qui était de 1 sol ; le mouton était également taillable sur la base de 6 deniers.

Le mouton est de petite taille et chétif, sa durée de vie est d'environ 7 ans ; il fournit entre 0,5 et 1 kilo de laine par an. La mortalité est importante, due, d'une part à une nourriture pauvre, et d'autre part, aux maladies générées par l'ingestion des eaux marécageuses et putrides en été.

Les registres paroissiaux indiquent que deux pasteurs résidaient à Peymartin. Il est possible d'en déduire qu'il y avait à cette époque deux troupeaux de moutons représentant environ 600 animaux.

La rentabilité du troupeau était toute relative ; seuls les agneaux pouvaient être commercialisés ; les déjections étaient également utilisées pour enrichir la terre des champs cultivés.

La laine était le principal rapport du mouton ; elle était généralement utilisée pour les besoins locaux, le surplus étant vendu à des acheteurs ambulants.

Un troupeau de 200 bêtes fournissait 20 à 80 charrettes de fumier. Pour amender un journal de terre, il fallait en moyenne 4 charretées de fumier ; ce dernier était vendu 30 sols la charrette en 1765.

Au XIXème siècle, le pin étant d'un rapport plus important, l'ensemencement de la lande se fait au détriment des padouens.

L'élevage du mouton est abandonné à Peymartin et Monsalut ; en 1850, il reste seulement 1 hectare de lande sur le domaine.

Les bovins sont rares et employés aux travaux agricoles. Avec la création des prairies artificielles au milieu du XIXème siècle, les troupeaux de vaches vont apparaître.

Marcel BROUSSE créera au Moulin Neuf une laiterie pour la transformation du lait.



Tuilières, briqueteries et carrières

L'activité ne relevant pas de l'agriculture sur le domaine fut la transformation de l'argile affleurant le plateau.

Le nom du Village de La Teuleyre (La Tuilière) montre que cette activité a été exercée à Cestas depuis au moins le haut Moyen Age, vraisemblablement depuis l'époque romaine.



Ancien four aux Sources de Monsalut

Le bail concédé en 1481 par la Jurade de Bordeaux à Jean MARTIN dit Pey MARTIN fait état d'une terre en lande bois et taillis. Ce serait donc Pey MARTIN qui aurait installé une tuilière en bordure de l'Estey des Sources et aurait donné son nom au lieu-dit ; il est à préciser que le Peymartin actuel est situé à quelques centaines de mètres du premier site. Cette activité perdurera jusqu'à l'épuisement de la veine d'argile.

Un plan ancien cite le chemin tuilier depuis Pessac vers «la Tuilerie de Peymartin».

En 1617, Pierre BOUET, notaire à Bordeaux dans un exporte du 3 juin, cite les emplacements de plusieurs tuilières sur le domaine :

- « tènement appelé à Peymartin, fief des dits Seigneurs, le chemin susdit appelé Teuley. entre deux d'un bout à un tènement de terres labourables, bois. broustey appelé à la Teuleyre de Peymartin »
- « plus toute icelle pièce de terre labourable et vigne en un tenant située près et devant la dite maison de Gassiot. la dite pièce de terre et vigne appelée à les Arresques à Camp Martin et à la Teuleyre de Thomazin.»
- «et pour la susdite pièce appelée à la maison de Gassiet de Villetore que pour la susdite pièce appelée à las Arregues de Camp Martin et à la Teuleyre de Besson ».

Les tènements précités «Teulère» sont-ils le siège d'une tuilière en activité en 1617. Nous ne le savons pas.

Un plan du XVIIIème siècle mentionne seulement « ancienne tuilière »

Les vestiges de vieux fours existent encore aux Sources, à côté de «la Colline d'Argile». La tuilerie a été déplacée à l'entrée actuelle du chemin menant aux Sources, vraisemblablement au XVIIème siècle avec une activité limitée, voire nulle, jusqu'à son acquisition par le Général ROLLET.

Le Général ROLLET fait procéder à une étude géologique des couches superficielles de l'ensemble du domaine acquis.

Le 26 juin 1857, le Général obtient l'autorisation préfectorale d'ouvrir deux briqueteries, une à Peymartin, l'autre à Bastian dont les carrières d'extraction sont aujourd'hui les étangs de Monsalut. Deux gérants exploitent les briqueteries.

Le 19 mai 1881, M. et Mme ROLLET vendent à M. et Mme DUCOURT les deux briqueteries.



La briqueterie de Bastian est constituée d'un terrain de quatre hectares sur lesquels sont construits la briqueterie, deux maisons d'habitation, le four, les hangars. Prix de cette acquisition : 20 000 francs.

Mr et Mme DUCOURT acquièrent également pour vingt mille francs le fonds de commerce des deux briqueteries. La marque de fabrication « produits réfractaires de Pey-Martin », la clientèle, le matériel et les hangars de Peymartin qui devront être transférés à Bastian dans un délai de 3 ans, ce qui implique la fermeture du site.

Un peu plus tard, une voie ferrée industrielle reliera la briqueterie à la gare de Cestas. Des briques seront exportées jusqu'en Martinique ; l'usine fournira aux ateliers de construction de locomotives les éléments réfractaires des foyers de combustion.

La briqueterie continuera son activité pendant les premières décennies de notre siècle et sera démantelée ; elle était sise à l'emplacement des anciens établissements Panzani.





Carrière d'argile et voie électrifiée du Décauville

Une autre activité également exercée depuis plusieurs siècles est l'extraction du sable et de la grave. Transportés par tombereaux tirés par des mules, les agrégats sont chargés sur wagons en gare de Gazinet à destination de divers points de la Gironde.

Les nombreuses excavations créées ont été remblayées par la sciure provenant des importantes scieries qui ont fonctionné pendant un siècle dans le périmètre de Gazinet.

Les plans du Général ROLLET mentionnent l'emplacement et la nature des matériaux extrait de certaines carrières.



La briqueterie par E. Fontan 1899

L'apiculture

Une quantité de plantes mellifères et plus particulièrement les fleurs d'acacias et de bruyères abondent dans la forêt et la lande : chaque ferme avait donc quelques ruches à usage domestique.

Sur le futur domaine de Monsalut, il y eut depuis le Moyen Age un rucher certainement important non loin de l'Estey des Sources dans un endroit frais et ombragé.

En effet, dans les baux à fief reconnu par Pey DE VILLATORTA en 1481 et en 1530 « als l'abeilleyre de Cayac» située à côté de la tuilière de Peymartin, est mentionnée en tant que limite d'une parcelle.

«Als l'abeilleyre de Cayac » peut être traduit en français actuel par : le rucher appartenant au Prieuré de Cayac.

La fabrique de la paroisse de Cestas dépendant du chapitre de la cathédrale Saint-André de Bordeaux possédait également un rucher.

En 1741. la ruche à miel était taillable sur la base d'un sol.

En 1790, Pierre PRUNEY, cultivateur à Maguiche, Maire de Cestas, dans l'état du prix des denrées transmis à Bordeaux, mentionne que la barrique de miel est vendue 110 livres et celle de cire 24 livres.

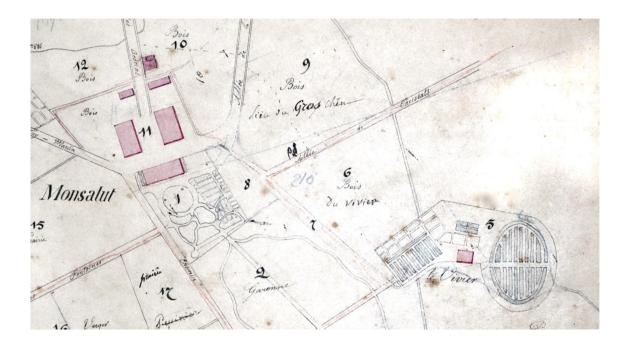
Les plans du Général ROLLET ne mentionnent pas l'implantation d'un rucher sur le domaine.

En 1895, le Général Rollet vend une parcelle à Monsieur RAYNAL qui crée alors le Rucher de Monsalut.



Les sangsues

Les sangsues ont de tout temps été utilisées pour soulager les malades atteints de congestion. Seule la sangsue grise landaise est utilisée pour cette thérapie dans notre région.



Aux époques antérieures au XIXème siècle, les sangsues étaient pêchées de préférence à l'automne par des bergers qui jambes nues s'avançaient dans les lagunes et marécages en brassant la vase pour faire remonter les sangsues récoltées au moyen d'un filet, ce, «au milieu de monstrueuses couleuvres noires et or ».

Cette méthode avait un inconvénient : les sangsues se collaient aux jambes des pêcheurs qui avaient du mal à les détacher.

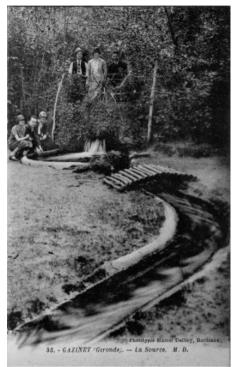
Le Médecin-Général ROLLET transforme une lagune de Monsalut en vivier pour l'élevage de la sangsue, sans doute pour la fourniture aux armées.

Des gardes sangsue surveilleront cette activité que Messieurs DUPUY et DUCOURT ne poursuivront pas.

Les loisirs

Le domaine de Monsalut, avant tout exploitation sylvicole et agricole, ne verra apparaître des activités de loisirs qu'après la construction de la voie ferrée Bordeaux- La Teste.

En effet, Gazinet est à moins de 30 minutes de Bordeaux. Les allées créées pour l'exploitation du domaine permettent aux promeneurs d'atteindre le site des sources rapidement et dans de bonnes conditions; ils peuvent alors y pique-niquer et s'y détendre.



Les trains du dimanche matin mènent à Gazinet des centaines de promeneurs. Monsieur GORRIOT loue alors l'espace des Sources pour y créer un restaurant. Le bail est passé le 1er septembre 1908 pour une durée de 9 ans, sur une base de 150 francs l'an pour les 3 premières années et 200 francs pour les suivantes. A l'extinction du bail, la construction restera propriété du Général ROLLET.

En juillet 1910 nait le projet de la création d'un casino pour l'exploitation des eaux ferrugineuses des sources. Messieurs VILLEVARY, CELLERIER et BATTIN sont à l'origine de ce projet qui comprendrait les bains, un hôtel, un café, un restaurant, une salle de spectacle, une salle de jeux et un lieu de lecture.

Le 15 juillet 1910, la municipalité donne son accord à ce projet qui sera abandonné.

Les sources resteront un lieu de promenade très fréquenté jusqu'à ce que l'automobile permette aux Bordelais d'aller plus loin sans aucune contrainte d'horaire.

Après la cessation des activités de la société des produits réfractaires de Peymartin, les carrières d'extraction d'argile, profondes de 12 m par endroit, sujettes à des infiltrations d'eau, sont noyées en quelques années. Il resterait au fond

une voie ferrée industrielle type « Décauville » et une charrette ; les carrières deviennent alors les Étangs de Monsalut.

De nos jours, après l'acquisition du domaine par la commune, les étangs, les sources et les espaces boisés les jouxtant sont un lieu de loisirs pour les pêcheurs, les sportifs et les promeneurs.



Conclusion

Ainsi dans ce terroir de la vallée de l'Eau Bourde, amour de l'Estey des Sources et du ruisseau de Monsalut, des hommes ont vécu, des paysans et des notables.

Ces hommes et femmes se sont adaptés à la diversité des sols, les ont aménagés.

Ils ont défriché, creusé des fossés pour drainer la lande jusqu'à Gazinet. Ils ont utilisé l'eau (fontaines, moulins).

Ils ont cultivé de la vigne, des céréales, pratiqué de l'élevage, exploité les taillis, semé des pins.

Ils ont fait vivre leur famille sur ce terroir.

Et puis, avec la fin des petites exploitations, une partie de ce terroir est revenu à l'état naturel. L'utilisation de l'argile a laissé les étangs que nous connaissons aujourd'hui.

Ils ont façonné ainsi ce qui est le parc des Sources et de Monsalut.

Deux cents ans de liberté et d'égalité ont, avec l'éducation, gommé les différences entre tous.

C'est aujourd'hui le patrimoine de tous les Cestadais.

Pierre DUCOUT Président



Documentation

- Archives Départementales de la Gironde
- Archives Municipales ce Bordeaux
- Documents aimablement communiqués par :
- . Mademoiselle BOY
- . Monsieur Xavier ROBOREL DE CLIMENS
- -« CESTAS une commune de la lande» de G. Grande:
- -«Variétés bordelaises» de l'Abbé BAUREIN
- -Actes gascons» ans 1318-1319

